

02 fév 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 février 2007](#)

Contrat ICT au SPF Intérieur

Prolongation du contrat Aubay au SPF Intérieur

Prolongation du contrat Aubay au SPF Intérieur

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé de prolonger le contrat Aubay. Ce contrat a pris effet dans le cadre d'une procédure de marché ouvert et constitue une partie d'un ensemble plus grand de contrats ICT qui préexistaient à la réforme au sein de la gendarmerie, du service général d'appui policier ainsi qu'à la police générale du royaume, pour le projet informatique de la police communale. Dans le cadre du contrat Aubay, des experts externes ont été engagés pour développer des projets nécessaires à l'exécution des missions légales et des décisions des autorités. Ces projets ont pour but d'optimiser le traitement de l'information sur les plans opérationnel et administratif, de favoriser la simplification administrative et de garantir le fonctionnement performant de la police. Le Conseil des ministres a décidé de diminuer le nombre d'experts externes à moyen terme. Les experts qui n'appartiennent pas aux fonctions clés définies et qui quittent le contrat ne seront pas remplacés. Le nombre d'experts du contrat existant ne peut être augmenté pour de nouvelles initiatives.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe